

## COMMERCE.

52.—Nombre d'inventeurs brevetés canadiens, par provinces de résidence, pendant les années fiscales 1907-1913.

Provinces.	1907.	1908.	1909.	1910.	1911.	1912.	1913.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Prince-Edouard.....	2	2	3	2	-	-	4
Nouvelle-Ecosse .....	30	27	24	29	31	30	20
Nouveau-Brunswick .....	25	25	18	30	23	17	25
Québec.....	225	178	205	267	271	233	277
Ontario.....	465	424	467	610	610	531	584
Manitoba.....	72	61	71	88	102	72	105
Saskatchewan.....	25	15	32	40	47	47	58
Alberta.....	18	25	28	39	54	56	61
Colombie-Britannique .....	57	52	51	90	108	97	122
Territoires et Yukon. ....	1	6	4	3	-	-	-
<b>Totaux .....</b>	<b>920</b>	<b>815</b>	<b>903</b>	<b>1,198</b>	<b>1,246</b>	<b>1,083</b>	<b>1,256</b>

On remarquera, d'après ce tableau, que les plus peuplées provinces, Ontario et Québec, ont obtenu le plus grand nombre de brevets; mais le calcul des brevets, par rapport à la population, indique que, pour l'année fiscale 1913, c'est dans la Colombie-Britannique qu'il y a eu le plus d'inventions. Ainsi dans cette province, en 1913, on a accordé un brevet par 3,217 personnes; les autres provinces, en considérant le nombre de leurs brevets par rapport à leur population, se classent comme suit : Ontario, 1 brevet pour 4,320 habitants; Manitoba, un brevet par 4,339 habitants; Alberta, un brevet pour 6,142 habitants; Québec, 1 brevet pour 7,230; Saskatchewan, 1 brevet pour 8,490 habitants; Nouveau-Brunswick, un brevet pour 14,075 habitants; Ile du Prince-Edouard, un brevet pour 23,431 habitants, et Nouvelle-Ecosse, un brevet pour 24,616 habitants.

**Droits d'auteur, marques de commerce, etc.**—Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1913, de la Division des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce du Ministère de l'Agriculture, établit que les droits pour droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et marques sur le bois de construction, se sont montés à \$51,043, pour l'année fiscale 1912-13, contre \$46,328 en 1911-12. Les enregistrements de droits d'auteur en 1912-13, se sont élevés à 1,783 contre 1,806 en 1911-12, ceux des marques de commerce, à 1,315, contre 1,212, ceux des dessins industriels, à 128, contre 149 et ceux des marques sur le bois de construction, à 15, contre 39. Les droits perçus ont monté de \$14,102, en 1897-8, au chiffre total de \$51,043 en 1912-13.